AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin au rédacteur du journal Le Siècle, 18 février 1874

Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du journal Le Siècle, 18 février 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation4 p. (69r, 70r, 71r, 72r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du journal Le Siècle, 18 février 1874, consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47758

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>18 février 1874</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Le Siècle (Paris, 1836-[1932?])</u>
Lieu de destinationParis

Description

RésuméSur les chemins de fer. Godin souhaite rectifier des erreurs économiques contenues dans l'article du journal *Le Siècle* du 10 février 1874, qui considère que le développement en France des chemins de fer d'intérêt local est nuisible aux intérêts publics. Godin explique que les grandes compagnies cherchent à constituer un monopole au détriment de la prospérité nationale, que les lois des 12 juillet 1865 et du 10 août 1871 avaient donné aux conseils généraux la faculté de

concéder des chemins de fer départementaux, mais leurs initiatives sont combattues par les grandes compagnies avec la complicité du gouvernement qui refuse de délivrer les décrets nécessaires à l'exécution des projets. Godin estime que la création de lignes de chemins de fer serait un remède à la crise industrielle actuelle et au chômage qu'elle entraîne. Il juge qu'il faut laisser se développer librement l'industrie des transports qui pâtit de la tutelle de l'État et que si l'on empêche les capitaux français de faire prospérer les chemins de fer en France, ceux-ci iront enrichir les pays voisins, « à peu près comme quand nous payons cinq milliards de rançon de guerre ». Godin propose d'offrir au *Siècle* de nouveaux développements sur cette question à son retour à Versailles.

- Destinataire : d'après le texte de la lettre.
- La lettre est signée « Godin | député de l'Aisne ».
- L'article du journal Le Siècle sur les chemins de fer, qui alerte sur la disponibilité des capitaux pour étendre le réseau de chemins de fer en France, est publié en première page du numéro du mardi 10 février 1874 (voir en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7333243/f1, consulté le 20 janvier 2023).
- La loi du 10 août 1871 à laquelle Godin fait référence est la loi relative aux chemins de fer d'intérêt local (voir en ligne : https://journals.openedition.org/rhcf/2095, consulté le 18 janvier 2023)
- La loi du 12 juillet 1865 à laquelle Godin fait référence est la loi relative aux conseils généraux (voir en ligne :
 https://www.senat.fr/evenement/archives/D18/1871.html, consulté le 18 janvier 2023)

SupportDes mots du texte de la lettre sont manuscrits à la mine de plomb pardessus l'encre effacée de la copie sur les folios 69r et 70r ; corrections manuscrites à la mine de plomb sur le folio 70r.

Mots-clés

<u>Chemins de fer, Emploi, Finances d'entreprise, Industrie, Travailleurs et travailleuses</u>

Événements cités<u>Guerre franco-allemande de 1870 (19 juillet 1870-29 janvier 1871, France)</u>

Lieux cités

- Aisne (France)
- France
- Versailles (Yvelines)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 01/06/2024

Guiar 18 février 1875 Chemins de fer Mousieur & Bédacteur. Le diche, Jano son Nº Su 10. concrent, contient un article sur le chemins de far sous il our paract nécessaire de relever les Meurs élonomique. et à est à vous même que je on adresse poter cela La tiurnal le diècle a taujours de aus lébéral d'asser progressif pour être opposé à la constitution des mo poles qui pensent avoir pour conségueuxes de paralys libre Diveloppement De l'industrie et de la richeau en Granne e est partant à esa que condrier é article dont jo parle, a sujet des chemiens de per, en propageant cette erreur que la déscrippement des chemins de fer un France par etre musica aux interesto publics. Causei les grainves compagnies, et celle de Monden partéwhile, I emparement this de carticiliste et le four elles réproducte en les journais des départements, à têtre de récliers On fait donc ainsi les affaires des grandes compagnies de chimins de fest qui agressent orijourdhuir procer constituer le monopole des transports en France, augrand de triment de la prosidente nationale. L'aux "marquer qu'à peine sorte de la guerre, le pays avair in upi is que la France devait réparer des pertes par le travail; il en zit compria que la chemin de jer est anjourchei le premier in trument de travail; et, las conseils générales and low to defentements industrials, agussant en varte du l'équelle 1865 et 10 croud 1871 qui leur avaient donné la faculté de conceir des chamiens de per départementaire, avaient dote leurs

Conversement à les suel a perior atte plus intellégent que la hou is no deportements commerciales describe of Estione per easuale a vi pu : " recuter mi entreprendre un jeut des chemins de The qu'il ou cancedas. summe ettents par etici e se une per e distil ; le chounage et la misere s'étadens All in hope thing; les bres sout inerciples; la forces rives du pays serons perdues et le gouvernement nous privera de chancier de jos quand il ent été se pou le de maintenir l'actes who ch ha vie are sein de mas populations, en dotant le pays de rienesses marrielles. Mois f' rie m'arrêter, ne sachant quel accueil vous firez à une lettre. Je tire donc de ces considérations estit consignence qu'il est contraire aux intrêts de la France d'affirmer dans preuse, comme cela a été fait dans l'article partie par le tielle que les chancins de fer d'interét local Sout un danger pour notre ché cit public ; at si vous voules bien an l'accorder je de montrerai dans une nouvelle lettre. igne l'enthour de la France, en matière de chemins de fer comme en tout entre chose, c'est d'etre trop gouverner, et de me pas assez laisser à la peissance de la liberté; if it set dangeren d'abandonner l'établissemens des chimin , de fer au son plaisir du gouvernement, Eje l'industrie des iransports a besoin de de developper lebrement comme i industrie manufacturière, sous prine De ruiner celle-ci ; The si l'on empiehr les capitain prançais à curichis letiment notre pays, c'est les condanner à aller porter la richesias ailleuro;